

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **19**

Date de la convocation : **9 septembre 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **19**

Date d'affichage : **18 septembre 2026**

Objet de la délibération :

74. Remboursement de frais postaux avancés par un agent

Le jeudi 17 septembre 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. Yannick ADNET, Mme Pascale AUBOIS, M. Antoine COLLIGNON, Mme Agnès DIDIER, Mme Elisa HARMAND, Mme Apolline HUOT, Mme Anne HUSSON, Mme Bernadette LEBRET, M. Yves LECRIQUE, M. Claude LEONARD, M. Pierre LEONARD, Mme Laurence MARC, M. Jérôme MATHIEU, M. François MERCIER, M. Jonathan MOUGEOT, M. Bernard PIERRE.

Excusés et représentés par pouvoir : Mme Marie BOUCHET (a donné procuration à Elisa HARMAND) ; Mme Laurence LHUIRE (a donné procuration à François MERCIER) ; M. Michel LEROY (a donné procuration à Pierre LEONARD)

Secrétaire de séance : Mme Elisa HARMAND

Habituellement, lorsque des envois de colis sont faits, la DGS ou le Maire se rendent en bureau de poste et règlent à l'aide d'une carte Pros, permettant le paiement différé (indispensable en collectivités puisqu'aucun moyen de paiement « instantané » n'existe).

Le 9 juillet dernier, à l'occasion du renvoi de matériel en fin de location, le paiement différé n'a pas fonctionné, et il a fallu régler sur place la somme de 57.28€.

Une délibération est requise pour pouvoir procéder au remboursement de cette somme auprès de l'agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à procéder à ce remboursement

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 21 septembre 2026 et publication ou notification
le 21 septembre 2026

MONTMEDY, le 21 septembre 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD



Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 21 septembre 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

